

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni le samedi 13 juin 2020 à 10h00. Etaient excusés : Mme Lucie Chappe et Messieurs Jacques Barraud, Patrice Douix et Didier Raoul.

### **VOTE DES TAUX 2020**

Le Conseil Municipal a voté le maintien du taux de la taxe foncière à l'identique par rapport à 2019 soit 19,10 % pour le bâti et 64,89 % pour le non bâti.

### **TRAVAUX BOULANGERIE**

Les travaux de la boulangerie avancent.

Deux modifications mineures ont dû être apportées par rapport aux travaux prévus. Le Conseil Municipal a voté un avenant pour le lot menuiserie en raison d'une modification de l'escalier s'élevant à 470 € HT et l'ajout d'une porte coulissante pour un montant de 670 € HT.

Concernant le branchement ENEDIS celui-ci a démontré que les plans des conduites dans Blesle étaient inexacts et la puissance électrique était exploitée à son maximum sur le transformateur du Vallat. Un quatrième transformateur devra être posé à l'ancienne gendarmerie pour ne plus être au maximum de l'exploitation.

Le reste à charge de la mairie sera de 1 132,18 € pour le branchement tarif jaune de la boulangerie et la pose du nouveau poste. Aucun membre du Conseil ne s'est opposé à cette décision.

Les travaux concernant le branchement de la boulangerie seront faits en urgence, la pose du nouveau transformateur est remise à une date ultérieure.

### **DÉSIGNATION DU COORDINATEUR POUR RECENSEMENT POPULATION 2021**

Le recensement dans la commune aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Stéphanie Granet a été désignée coordinateur communal par le Conseil Municipal.

### **BAUX**

Le bail de la boulangerie sera un crédit-bail qui prévoit un loyer de 950,00 € HT pour la boulangerie et le logement sur une durée de 15 ans. Le bail sera établi par un notaire. Le Conseil a voté à l'unanimité pour que les remboursements débutent seulement 3 mois après la signature.

Le Conseil Municipal a voté un avenant au bail de la Caserne de gendarmerie fixant le nouveau loyer supérieur de 1 851,45 € par an.

Le bail à signer avec le médecin sera établi à l'identique de celui qui avait été établi pour le médecin précédent avec une franchise de loyer de 2 mois.

### **TRANSFERT COMPÉTENCES BORNE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES**

Une opération du Département et du Syndicat d'électrification propose la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques. L'emplacement avait été réfléchi et établi sur la Place Saint Pierre. Dans le cadre de cette opération, la totalité de l'investissement est porté par le Syndicat d'électrification mais la compétence doit lui être transférée.

Pour une borne accélérée, la contribution de la commune au fonctionnement sera de 750,00 € par an.

Le Conseil Municipal a voté en faveur de ce transfert de compétence pour que soit réalisé cette

installation par le Syndicat d'électrification.

### **SUBVENTION GIP**

Le Groupement d'Intérêt Public permet à la commune de Blesle de bénéficier entre autre de l'aide de la banque alimentaire pour distribuer des denrées aux familles en difficulté. Le GIP doit faire face dernièrement à une forte baisse de la collecte provenant de la banque alimentaire suite à la crise et demande une subvention exceptionnelle aux communes pour faire face. La somme est proportionnelle aux nombre de bénéficiaires et s'élève à 200,00 € pour Blesle. Le Conseil Municipal a voté pour cette subvention à l'unanimité.

### **DEMANDE AUTORISATION TERRASSE**

Les demandes de terrasse étant nominatives une délibération est prise pour le Bistrot de la Tour pour autoriser la terrasse sur la voie publique, suite au changement de propriétaires.

### **DROIT DE PRÉEMPTION**

Le bien cadastré A 669 est laissé libre à la vente.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le marché de pays redémarre dans le respect de la réglementation sanitaire. De ce fait, l'emplacement de la Place du monument aux morts est trop restreinte, accord a été donné d'étaler sur une surface plus grande.

Pour débiter ce marché, il n'y aura pas de buvette ni de repas pris sur place par contre il y aura des plats à emporter et de la musique itinérante pour éviter les regroupements.

Les travaux du centre d'expression culturelle ont été arrêtés et ont repris seulement cette semaine pour les maçons après validation du protocole sanitaire.

Un appartement est en réfection à l'ancienne gendarmerie.

Les travaux d'enfouissement dans le village de Servières vont débiter lundi 15 juin.